

Conseil Municipal du Mardi 6 juillet 2021
20H00 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjoint(s)) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé(s) : néant

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia

Pouvoir(s) : BOUTAUD Céline

ORDRE DU JOUR

Devis de réparation du tracteur et de l'élagieuse.

Le Maire indique au Conseil municipal que le tracteur et l'élagieuse de la commune ont subi des avaries à quelques jours d'intervalles. Le tracteur a perdu la roue avant droite tandis que l'élagieuse a été endommagée après avoir heurté un obstacle. Les devis de réparation présentés par LIMAGRI MOREAU pour le tracteur s'élève à 3 651,32€ HT et par DLAND pour l'élagieuse à 4 116,16€ HT. Le Maire indique que les frais de réparation devraient être couverts par l'assurance de la commune, ce matériel étant assuré tous risques. Sébastien VAN MALDEGHEM pose la question de la formation des agents à l'utilisation de ce matériel. Il est évoqué aussi les possibilités d'externaliser la fauche si les conditions de la réalisation des prestations en régie se dégradent. Avant de délibérer, le Maire tient à remercier Michel BUISSON qui a géré les deux devis de réparations en lien avec les deux entreprises concernées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

Devis de panneaux de signalisation.

Le Maire indique que depuis un an, la signalétique sur la commune a été revue notamment pour mieux indiquer les hameaux. Ainsi, des panneaux directionnels et d'entrée de hameaux ont été installés. Malgré tout, il en manque un certain nombre, une douzaine, pour compléter le dispositif. Trois devis sont présentés au Conseil municipal, DIRECT SIGNALETIQUE pour un montant de 1 483,99€ HT, CELONA 1 231€ et JPP DIRECT pour 1 216,82€. Le Maire propose de choisir l'offre la moins disante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Demande de subventions de deux associations.

Le Maire expose deux nouvelles demandes de subventions d'association de la commune. La première émane de l'association la Monteirollaise afin de couvrir les frais engagés lors du chantier participatif de la construction de la cabane de la bascule pour un montant de 107,60€. La seconde est celle d'une nouvelle association « Aux portes du Soleil Levant » qui vient de se constituer dont le siège social est au 17 Routes de Charente Limousine. Cette dernière a pour objectifs d'aider et d'accompagner les personnes victimes de manipulation ou de relation toxique dans le cadre familial. Cette association fait la demande d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021. Le Maire propose un montant de 125 € d'aide au fonctionnement pour l'année 2021 en accord avec ce qui a été décidé pour les autres associations de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Décision modificative du budget concernant une participation aux Ecoles de Val d'Issoire et Nouic.

Le Maire indique avoir reçu le 1^{er} juillet 2021 une demande de participation de notre commune aux dépenses de fonctionnement de l'école de VAL d'ISSOIRE concernant une élève domiciliée au 8 BEAUBOST pour les mois de septembre et d'octobre 2019. Le montant en question est de 76,80€. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, elle doit être précédée d'une décision modificative. Le Maire indique qu'une autre demande de régularisation des frais de fonctionnement émane de la Mairie de NOUIC pour un montant de 266,65€ concernant une autre élève domiciliée au 8 BEAUBOST..

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Appel à projet « Nature et transition » de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Maire indique que la commune a remis trois fiches actions pour répondre à cet appel à projet via la Communauté de Communes de Charente Limousine. La première concerne le Plan Bocager, la seconde le verger municipal et solidaire et enfin la dernière phase de l'aménagement de bourg. Il indique que ces actions sont en pré-dépôt pour un retour de l'examen régional à l'automne 2021. Si les réponses sont favorables, les travaux devront être réalisés au deuxième semestre 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modification des statuts du syndicat de la fourrière départementale.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une nécessaire évolution des statuts de la fourrière départementale va permettre d'intégrer trois nouvelles communes CHABRAC, TURGON et VINDELLE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Motion sur le projet de réorganisation du groupe EDF

Le Maire présente au Conseil municipal les points de vigilance concernant la réorganisation du groupe EDF risquant d'entamer la qualité du service public de distribution d'électricité en France. Il souligne une nouvelle hiérarchisation des investissements prenant en compte tout particulièrement le financement de la branche nucléaire au détriment du réseau de distribution. En séance du 14 juin 2021, le SDEG 16 a adopté à l'unanimité cette motion contre la réorganisation du groupe EDF.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Point sur l'organisation du Marché de producteurs et d'artisans locaux.

Le Maire demande à Bruno SERAFINI de faire un point sur l'organisation du marché de producteurs qui se tiendra le samedi 10 juillet à partir de 18h sur le parvis de la place Jean BREDIER. Il indique que la plus grande partie de l'organisation est calée mais que des ajustements seront sans doute nécessaires jusqu'à la fin de la semaine.

Questions et informations diverses.

Achat mutualisé d'un broyeur de branches.

Le Maire indique au Conseil municipal que les discussions concernant l'achat d'un broyeur en commun avec les communes de SAINT-CHRISTOPHE et LESTERPS n'ont pas abouti.

Concours départemental des villes et villages fleuris

Amandine RAYMOND demande dans quelles conditions le fleurissement des entrées de bourg dans les pots en plastique de couleur a été mis en place. Le maire demande à Bruno SERAFINI qui a reçu le jury des Villes et Villages fleuris d'apporter des éléments de réponse. Il explique qu'un fleurissement a été mis en place dans l'urgence, sous son égide, sans véritable concertation pour tenter d'unifier le fleurissement dans le bourg. Le jury s'étant manifesté trois jours avant de se déplacer, il a été difficile de s'organiser. Le maire indique qu'effectivement la réponse au cahier des charges du concours n'a pas été adéquate et qu'il faudra que le conseil municipal définisse les objectifs et les enjeux de sa participation au concours dès l'année prochaine pour éviter cet écueil. Il en va de la valorisation de l'image de la commune par le truchement de ce label que récompense les bonnes pratiques de gestions des fleurissements sur les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h35.

SAVY Benoît - Maire

GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.

